

DEPARTEMENT DE L'AIN  
Arrondissement de Bourg  
Canton d'Attignat  
Commune de MONTRACOL

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE MONTRACOL

Séance du 27 novembre 2024

L'an deux mil vingt-quatre et le vingt-sept novembre à vingt heures et trente minutes, le Conseil Municipal de Montracol, dûment convoqué, s'est réuni sous la présidence de Monsieur David LAFONT, Maire, à la mairie.

En exercice	Présents	Nombre de procurations	Nombre de suffrages exprimés
15	11		14

DATE DE LA CONVOCATION

Le 20 novembre 2024

**Présents :**

MMES Hélène ROUX DIT RICHE, Sophie JACOB-GAUTHERET, Aurélie CAVALLERO, Bénédicte JOURDIN, Corinne AGIUS, Patricia CHAMBARD  
MM. David LAFONT, Christophe SUBTIL, Martial CHEVALIER, Christophe JOLY, Laurent CLAUS

**Absents excusés :** MME Annie CHARTREZ (donne pouvoir à Martial CHEVALIER)

MM. Loïck YONNET, Morgan MERLE (donne pouvoir à David LAFONT), Frédéric REFOUVELET (donne pouvoir à Christophe JOLY).

**A été élu secrétaire :** Monsieur Christophe JOLY

**Objet : RENOUVELLEMENT DE LA PARTICIPATION AU DISPOSITIF DU CONSEILLER NUMERIQUE FRANCE SERVICE**

Monsieur le Maire rappelle ce dispositif national qui se décline à l'échelle locale pour le village de Polliat et quelques communes environnantes dont Montracol.

Pour la période 2023-2024, la commune a participé à ce dispositif et il convient de délibérer sur le renouvellement ou non de cet engagement.

Un point est fait sur le bilan de cette première année d'intervention et la nouvelle répartition des coûts proposée par la commune de Polliat.

Monsieur le Maire propose de poursuivre cette mission pour 2 années supplémentaires.



Le Conseil municipal, ouï l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **ACCEPTÉ** de reconduire ce dispositif « Conseiller Numérique » pour 2 années supplémentaires.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de prestation de services avec les communes partenaires qui précise les conditions opérationnelles et financières d'intervention de l'agent
- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au BP 2025 et 2026.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le Secrétaire de séance

Le Maire,  
David LAFONT

